

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 531

Rubrik: Domaine public : 1980

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 531 31 janvier 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

531

Chauffage: l'engrenage

Depuis longtemps déjà, et à plusieurs reprises, nous avons dénoncé l'aberration que constitue le chauffage électrique: l'utilisation d'une énergie noble pour produire de la chaleur, avec des pertes considérables.

Aujourd'hui les animateurs d'Infras, un collectif de conseil en matière d'aménagement et de planification écologique et économique à Zurich, nous apportent la preuve du non-sens économique de cet usage de l'électricité et des tarifs qui sont appliqués («Basler Zeitung» des 12, 14 et 15 janvier 1980). Jusqu'au début des années 70, l'augmentation de la production a fait baisser le coût moyen du kilowattheure. Mais la situation a changé: aujourd'hui toute nouvelle production d'électricité fait augmenter le prix moyen du kWh. Voyons de plus près ce mécanisme.

Actuellement le coût de production du kWh à Gösigen est de 7,2 ct; mais il s'agit d'un coût moyen: en effet la grande partie de l'augmentation de la quantité d'électricité est consommée sous forme de chauffage en hiver alors qu'en été nous exportons nos «surplus». C'est donc la demande hivernale qui justifie les investissements nécessaires pour produire plus. Cet état de fait devrait conduire en bonne logique à des tarifs qui couvrent les frais effectifs de production d'électricité nouvelle: en hiver 20 à 25 ct/kWh de jour comme de nuit; en été 10 à 12 ct de jour et 6-8 ct de nuit.

Mais en réalité les choses se passent bien différemment. Prenons l'exemple cité par les spécialistes d'Infras: Dupont, pour sa villa, doit choisir un système de chauffage; entre le mazout (60.—/100 kg) et l'électricité (6 ct/kWh, tarif préférentiel de la ville de Zurich en 1979) le choix est simple; d'autant plus que plusieurs banques cantonales,

pour favoriser l'économie et la substitution du pétrole, abaissent le taux d'intérêt, y compris en cas d'installation du tout électrique! Facture annuelle de Dupont: 18 000 kWh × 8 ct = 1440.— (Dupont ajoute une marge de sécurité de 2 ct pour augmentation éventuelle du tarif). Or le producteur doit compter lui avec un coût de 20 à 25 ct/kWh livré à Dupont, soit un montant de 3600.— l'an. La différence de 2610.— est supportée par l'industrie, l'artisanat, l'agriculture et les ménages qui paient selon un tarif surfait. Cette «subvention» forcée représente déjà, pour 100 000 chauffages électriques, la coquette somme de 4 milliards.

Vous vous souvenez des récentes augmentations de tarif un peu partout en Suisse? En voilà l'explication: maintenir artificiellement bas le prix de l'électricité pour le chauffage. Si au contraire Dupont avait dû payer le prix vrai, il aurait choisi, d'un point de vue strictement économique, d'investir dans l'isolation et d'installer une pompe à chaleur ou des panneaux solaires.

En résumé, une logique qui vise à développer un système de chauffage indéfendable du point de vue de la physique et injuste économiquement puisque son coût est supporté par l'ensemble des consommateurs qui ne l'utilise pas. Un système enfin qui vise à accroître la production d'électricité. Tel est l'objectif des producteurs. Il ne suffit pas à faire une politique énergétique.

DOMAINE PUBLIC

1980

Une bonne partie des abonnés ont déjà renouvelé pour 1980 leur confiance au journal en versant la somme de fr. 48.— au CCP 10-155 27. Nous ne les remercierons jamais assez de leurs encouragements... et nous attendons de pied ferme, en cette fin de mois, un signe des «retardataires»!